

Le 16 février 2018



**Stella Leney, Ad. E.**  
Vice-présidente – Affaires corporatives  
et secrétaire générale  
Édifice Jean-Lesage  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**N/Référence : C-5935**

**Objet : Demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après Loi sur l'accès)**

Madame,

Nous donnons suite à votre courriel du 17 janvier 2018, dans lequel vous nous demandez :

*« tous les documents ou tableaux résumés me permettant de savoir quelles sont les démarches d'Hydro-Québec pour attirer des entreprises énergivores au Québec, telles que des serveurs informatiques ou des centres d'hébergement de données. J'aimerais aussi obtenir tous les rapports et études en lien avec ces démarches, par secteur d'activité. »*

En réponse à votre demande, nous vous informons que nous ne pouvons vous communiquer les documents requis puisqu'ils contiennent notamment des ébauches, avis, analyses, recommandations et renseignements de nature financière et commerciale que nous traitons de manière confidentielle. Nous invoquons à cet égard les articles 9, 21, 22, 27, 37 et 39 de la Loi sur l'accès dont vous trouverez copie en annexe.

Néanmoins, nous vous référons à notre site Web, lequel contient de l'information visant les entreprises ayant un fort potentiel de consommation d'électricité: [www.hydroquebec.com/affaires](http://www.hydroquebec.com/affaires).

Deux microsites ont d'ailleurs été créés afin de mieux cibler ce segment de marché, dont voici les adresses :

[www.hydroquebec.com/centre-donnees/](http://www.hydroquebec.com/centre-donnees/);

[www.hydroquebec.com/affaires/devenir-client/avantages-etablir-quebec.html](http://www.hydroquebec.com/affaires/devenir-client/avantages-etablir-quebec.html).

Nous y traitons de différentes offres et différents programmes s'adressant à ce marché de clients, notamment, le tarif de développement économique visant les centres de données et l'option tarifaire pour les serres utilisant l'éclairage de photosynthèse. Les conditions d'admissibilité et modalités y sont décrites.

Par ailleurs, dans la foulée de son Plan stratégique 2017-2020 ayant comme objectif de notamment doubler les revenus d'ici 15 ans, Hydro-Québec a commencé en 2017 à poser des gestes afin de développer sa notoriété principalement à l'échelle nord-américaine auprès des acteurs du domaine de l'hébergement de données. À cet effet, outre des rencontres avec des clients à haut potentiel, Hydro-Québec a participé ou commandité les événements mentionnés en annexe.

En janvier dernier, nous avons partagé un rapport d'étude sur l'impact des centres de données au Québec. Réalisé par la firme KPMG, ce document peut être consulté à l'adresse suivante : <http://nouvelles.hydroquebec.com/fr/nouvelles/196/les-centres-de-donnees-generent-de-la-richesse-au-quebec/>.

Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

p. j.